

**COMMISSION REGIONALE DES ARBITRES
DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE**

QUATRES FORMATIONS

QUATRE NIVEAUX

Assistant arbitre	Arbitre fédéral	Arbitre duels	Arbitre national
			

EQUIVALENCES

Les arbitres fédéraux dont le diplôme est obtenu sous l'ancienne version avant le mois de MAI 2027 obtiennent par équivalence **ARBITRE DUEL**.

ORGANISATION COMMUNE A CHAQUE FORMATION

Quelle que soit l'offre de formation, les éléments suivants sont communs :



Inscription

Avant le début d'une formation, chaque candidat se préinscrit en ligne à la formation choisie via son espace licencié. Son inscription définitive est par la suite confirmée par le PCRA si les conditions d'accès sont remplies. Ce n'est qu'à partir de ce moment que, pour les formations concernées par le e-learning, les accès sont envoyés aux stagiaires.



Attestation / Diplôme

La Fédération délivre une attestation, à chaque candidat ayant participé à une formation :

- Assistant arbitre,
- Formation continue
- Une compétence supplémentaire (Duels, Beursault, Run Archery)

La Fédération délivre un diplôme à chaque stagiaire ayant réussi les épreuves de l'examen Arbitre Fédéral.

Les options proposées sont :

- Cibles (18m + Tir à l'Arc Extérieur)
- Camapgne
- Nature/3D



Tarif

Le tarif des formations fédérales est fixé par chaque comité régional. Il doit être renseigné dans le « tableau des modèles » sur l'extranet fédéral.



Mise en œuvre de la formation

La FFTA délègue l'organisation de ces formations aux comités régionaux. Le PCRA est le garant de la mise en place des formations fédérales telles que décrites dans ce cahier des charges. Il coordonne l'équipe de formateurs en place dans la région.



Durée de la formation

Chaque formation à sa propre durée. Une journée de présentiel est calculée sur la base de 7h minimum de formation.



Fonctionnalités de l'extranet

Une fois la formation créée sur l'extranet, elle apparaît au calendrier national des formations et est visible de tous.

Dès lors le PCRA peut :

- Valider les inscriptions en attente ;
- Envoyer les convocations aux stagiaires ;
- Imprimer la feuille d'émargement pré-remplie ;
- Imprimer les grilles d'évaluation pré-remplies ;



Il peut également :

- Créer les formations ;
- Gérer les formations ;
- Enregistrer les résultats



Situations pédagogiques

Pour garantir l'efficacité de l'apprentissage, les mises en situations lors de compétitions avec un public sont impératives.

Certaines formations contenant du e-learning permettent une fois en présentiel de maximiser ces mises en situations pédagogiques.



Stagiaire en situation de handicap

Le service formation de la fédération est disponible pour répondre à toute question portant sur un stagiaire en situation de handicap. Une analyse de ses besoins et une recherche de solutions seront proposées.

FORMATION – ASSISTANT ARBITRE



L'assistant arbitre a vocation à assister les arbitres fédéraux lors des compétitions CIBLES, hors championnat. Il n'y a pas de formation assistant arbitre parcours, tous les candidats devraient passer par la formation d'assistance quelque soit l'option qu'ils choisiront pour devenir arbitre fédéral.

Référentiel des activités

Champ des activités

L'Assistant Arbitre a vocation à :

- Assister les arbitres fédéraux lors des compétitions officielles « Cibles », hors championnat ;

Délimitation du champ d'intervention

Le cadre de ses interventions :

L'intervention de l'assistant arbitre se situe dans le cadre des concours « Cibles » organisés par les clubs affiliés à la Fédération Française de Tir à l'Arc.

Les conditions d'encadrement de la pratique :

L'Assistant Arbitre ne peut intervenir seul lors d'une compétition, il doit toujours être sous la responsabilité d'un arbitre fédéral.

Référentiel de compétences

L'Assistant Arbitre intervient dans les domaines suivants :

- Assister les arbitres fédéraux lors d'une compétition « Cibles »
- Contrôler le matériel des archers
- Contrôler le terrain de la compétition,
- Juger les cordons
- Veiller à la sécurité des pratiquants, des tiers et du lieu de pratique
- Être DOS (directeur des tirs)

Autres compétences

- Accompagner les archers et notamment les plus jeunes dans le marquage des scores.
- Signaler un danger

Tenue vestimentaire

L'assistant arbitre porte :

- Un pantalon noir
- Un haut de couleur sombre
- Un brassard bleu portant la mention « Assistant arbitre »

Modalités d'organisation



Conditions d'accès à la formation

- Être licencié à la Fédération Française de Tir à l'Arc depuis au moins 2 saisons (être dans sa 3^{ème} année minimum)
- Avoir au moins 14 ans révolus au premier jour de la formation
- Pour accéder à la partie en présentiel, le candidat doit avoir effectué sa formation en e-learning
- Avoir validé le module VSS.



Organisation de la formation

La durée minimale est composée de :

- E-learning : 3h minimum,
- Présentiel : 7h.
- Un minimum de 3 demi-journées de pratique (lors de compétitions officielles)

- Formation à distance : accès à un espace de formation en e-learning. Cette formation à distance est un préalable à l'accès à la formation en présentiel.
- Formation en présentiel : cours, études de cas...

La formation est proposée par le comité régional, sous la coordination du PCRA.

Son organisation logistique peut être déléguée au niveau départemental.

Le pilotage, l'ingénierie, le choix des formateurs, les dates et la gestion administrative restent de la compétence régionale.

Les contenus de formations dispensés sont fédéraux.



Attestation

L'attestation Assistant Arbitre est délivrée dès lors que le stagiaire :

- A validé le e-learning
- A participé à l'intégralité de la formation
- A validé l'épreuve « jugement des cordons »



Mise en œuvre de la formation

Les comités régionaux, sous la responsabilité du PCRA, sont libres d'organiser cette formation selon leur contexte régional.

Les principes suivants doivent cependant être respectés :

- La durée minimale de formation de 21h (voir ci-dessus)
- Cette formation s'organise au plus tard en octobre de façon à ce que les candidats soient en capacité de d'exercer rapidement et puissent s'engager dans une autre formation arbitrale ensuite.
- Plusieurs formations d'assistant arbitre peuvent être envisagées au cours d'une même année sportive.

Plan de formation

E-Learning	Présentiel	Stages pratiques
• Matériel • Jugement des cordons • Terrain de compétition • Temps de tir "Cibles"	• Echanges sur les thématiques vues en e-learning • Le corps arbitral • Les compétitions • Le matériel • Notions greffe • Jugement des cordons	• Mises en situations pratiques et pédagogiques lors de compétitions Cibles • Evaluation sur le jugement des cordons lors du dernier stage

FORMATION – ASSISTANT FÉDÉRAL



L'arbitre fédéral et le jeune arbitre officient à l'occasion des compétitions fédérales. Ils peuvent également officier en tant qu'arbitre responsable lors d'une compétition dans son ou ses options, ***excepté les compétitions comportants des duels et des matchs.***

Référentiel des activités

Délimitation du champ d'intervention

Le cadre de ses interventions :

- L'Arbitre Fédéral peut officier en tant qu'arbitre responsable lors d'une compétition dans son option.
- L'arbitre Fédéral peut officier en tant qu'arbitre lors d'une compétition dans son option ou non.
- Pour le reste, se reporter au Règlement sportif & arbitrage qui encadre la fonction.

Le cadre des interventions du Jeune Arbitre :

- Le Jeune Arbitre peut officier en tant qu'arbitre responsable lors d'une compétition à destination d'un public jeunes dans son option.
- Le Jeune Arbitre peut officier en tant qu'arbitre lors d'une compétition dans son option jusqu'à championnat de France Jeunes.
- Pour le reste, se reporter au Livre des Règlements qui encadre la fonction.

Pour être déclaré « actif », un arbitre (fédéral ou jeune) doit répondre aux critères suivants :

- Avoir une licence en cours prise avant le 15 octobre de l'année sportive
- Avoir suivi une formation continue dans les 14 mois suivant la dernière formation (initiale ou continue).
- Avoir effectué deux (2) arbitrages dans l'année sportive précédente, dont un à l'extérieur de son club

Les différents statuts des arbitres sont à retrouver dans les Règlements Généraux, art A.3.4.6.

Modalités d'organisation



Objectifs de la formation Arbitre Fédéral

La formation d'Arbitre Fédéral a pour objectif de préparer les candidats à la prise en responsabilité des compétitions dans leurs options de l'arbitrage des compétitions organisées par les clubs affiliés à la FFTA.

L'Arbitre Fédéral, officie en collaboration avec les dirigeants des clubs organisateurs de compétitions, et avec les autres arbitres. Il a un rôle auprès des néophytes lors des concours en ce qui concerne les questions relatives au déroulé de la compétition.



Objectifs de la formation Jeune Arbitre

La formation Jeune Arbitre a pour objectif de préparer les candidats à assurer une fonction d'arbitre suppléant dans leurs options de l'arbitrage des compétitions organisées par les clubs affiliés à la FFTA.

Le Jeune Arbitre officie en collaboration avec les dirigeants des clubs organisateurs de compétitions, et avec les autres arbitres. Il a un rôle auprès des néophytes lors des concours en ce qui concerne les questions relatives au déroulé de la compétition.



Conditions d'accès à la formation

- Être « Assistant arbitre »
- Être licencié FFTA
- 17 ans minimum au premier jour de la formation
- Avoir validé « les gestes qui sauvent » ou équivalent



Conditions d'accès à la formation Jeune Arbitre

- Être « Assistant arbitre »
- Être licencié FFTA
- 14 ans minimum au premier jour de la formation
- Avoir validé « les gestes qui sauvent » ou équivalent



Durée de la formation

- Une formation en E-Learning (3h)
- Une formation de 28h, animée par un formateur régional (en présentiel ou distanciel)
- Un minimum de 3 journées de pratique (lors de compétitions officielles) (21h)



Durée de la formation Jeune Arbitre

- Une formation en E-Learning (3h)
- Une formation de 28 h, animée par un formateur régional (en présentiel ou distanciel)
- Un minimum de 3 journées de pratique (lors de compétitions officielles) (21h)



Mise en œuvre de la formation

Les arbitres formateurs sous la responsabilité du PCRA, sont libres d'organiser cette formation selon leur contexte régional. La formation est proposée par le comité régional, sous la coordination du PCRA. Son organisation logistique peut être déléguée au niveau départemental. Le pilotage, l'ingénierie, le choix des formateurs, les dates et la gestion administrative restent de la compétence régionale. Les contenus de formations dispensés sont fédéraux.

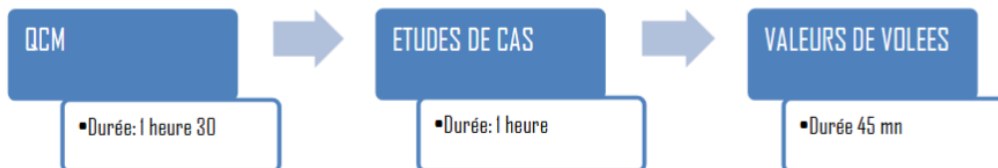
Planning type

E-Learning	Jour 1	Jour 2
• Catégories • Temps de tir • Surclassements	• Révision • Programme assistant arbitre • Approfondissement • Organisations • Compétitions • Surclassements • Temps de tir • Para tir à l'Arc	• Les Options (Cibles, Campagne, Nature/3D) • Généralités • Règlements
Jour 3	Jour 4	Stages pratiques
• Les Options (Cibles, Campagne, Nature/3D) • Généralités • Règlements	• Etude de cas • Retour sur les mises en situation • Résolution des problèmes • Attitude et comportement	• Mises en situations pratiques et pédagogiques lors de compétitions

L'examen

Examen Arbitre fédéral :

L'examen comprend une épreuve composée en 3 parties distinctes, l'examen est dématérialisé et se tient en région sous la supervision du PCRA. L'examen est préparé et corrigé par la CNA.



Conditions de certification

Pour être reçu à l'examen d'Arbitre Fédéral, le candidat doit obtenir une note globale de 70 /100 (14/20), avec une note minimum de 10/20 par épreuve. Chaque épreuve dont la note est supérieure ou égale à 14/20 est acquise. QCM sur 40 points, Etudes de cas sur 40 points et Valeurs de volées sur 20 points.

Un candidat peut se présenter 4 fois à l'examen.

Examen Jeune Arbitre :

L'examen comprend une épreuve composée en 2 parties distinctes, l'examen est dématérialisé et se tient en région sous la supervision du PCRA. L'examen est préparé et corrigé par la CNA.



Conditions de certification

Pour être reçu à l'examen Jeune Arbitre, le candidat doit obtenir une note globale de 35 /50 (14/20).

Un candidat peut se présenter 4 fois à l'examen. QCM règlements généraux sur 25 points, QCM option 25 sur points.

<u>ARBITRE FEDERAL DUELS</u>



L'arbitre duel, qui demeure un arbitre fédéral en tant que tel, officie à l'occasion des compétitions fédérales, il peut également officier en tant qu'arbitre responsable lors de compétitions comportant des duels et des marches dans son ou ses options.

1^{er} examen en novembre 2027.

<u>ARBITRE NATIONAL</u>



L'arbitre national officie en tant qu'arbitre sur tous les types de compétitions, il peut être arbitre responsable lors de toutes compétitions nationales dans son ou ses options.

Selon demande fédérale, appel à candidature.



1^{er} SEPTEMBRE 2026 - LES CHANGEMENTS

La validation des compétences d'assistant arbitre étant une certification, les candidats peuvent obtenir celle-ci tout au long de l'année. Ils ne pourront **jamais** être assistant arbitre sur **des compétitions parcours**.

Les premiers candidats devront être prêts à obtenir leur certification en Janvier 2027. La certification d'assistant arbitre est validée par le PCRA via le site de la FFTA.

Tous les candidats, jeunes arbitres compris, actuellement inscrits à la formation, mais n'ayant jamais passé le tronc commun (ancien cursus), seront tous dirigés sur la certification d'assistant arbitre sans exception.

L'examen « tronc commun » disparaît complètement.

Tous les candidats ayant échoué à l'examen du tronc commun d'avril 2026 seront obligatoirement dirigés sur la formation d'assistant arbitre et devront s'inscrire via leur espace personnel fédéral et assister à la formation complète de l'assistant arbitre, participer à trois demie journées d'arbitrage, uniquement sur des compétitions sans duels ni matchs, dont la dernière pour valider les cordons.

Par équité entre les candidats, les examinateurs (arbitre formateur ou arbitre duel) des jugements de cordon ne pourront pas être du même club que le candidat, ni de la même famille.

Les candidats à la certification d'assistant arbitre devront valider le module en ligne de lutte contre les violences sexistes et sexuelles (V.S.S.).

Les candidats à la formation d'arbitre fédéral devront valider une formation aux gestes qui sauvent (GQS) ou de premiers secours (PSC).

Les candidats ayant obtenu leur tronc commun en avril 2026 resteront sur l'ancienne version de l'examen et passeront leur option en Novembre 2027. A l'obtention de leur examen ils seront arbitres fédéraux duels (niveau 3).

Les candidats qui échoueront une quatrième fois à l'examen « option » en Novembre 2026 devront refaire l'intégralité de la formation depuis l'assistant arbitre.

Un candidat ne pourra pas s'inscrire directement à la formation d'arbitre fédéral sans avoir préalablement validé le 1^{er} niveau d'assistant arbitre CIBLE, même s'il désire devenir arbitre fédéral campagne ou 3D/nature.

Un arbitre fédéral ou un jeune arbitre (niveau 2) pourra passer plusieurs options, mais s'il ne passe pas son diplôme d'arbitre fédéral duel (niveau 3), il ne pourra pas officier sur une compétition ou un championnat avec duel ou match quel que soit la discipline.

L'assistant arbitre ayant obtenu sa certification aura une formalité d'engagement a récité devant ses paires, mais n'aura pas le même contenu que la prestation de serment traditionnelle.



Les disciplines suivantes sont des certifications pour les arbitres fédéraux souhaitant les obtenir :

- Le run archery
- Le Beursault
- Le tir au drapeau

Lorsqu'un jeune arbitre devient adulte, la passerelle jeune arbitre / arbitre fédéral (niveau 2) demeure. Si ce jeune, nouvellement arbitre fédéral, veut officier sur des compétitions avec duels ou matchs, il lui faudra suivre la formation d'arbitre duels (niveau 3) et valider son examen dans les mêmes conditions que les autres candidats.